

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00983

Numéro SIREN : 890 618 150

Nom ou dénomination : 2AGC RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005757

Bilan Simplifié

2AGC RENOVATION

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	19 532	7 529	12 003	10 546
Immobilisations financières	45		45	45
ACTIF IMMOBILISÉ	19 577	7 529	12 048	10 591
Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	12 659		12 659	10 284
Autres créances	16 052		16 052	2 536
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	22 326		22 326	5 711
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	51 037		51 037	18 530
TOTAL GÉNÉRAL	70 614	7 529	63 085	29 121
PASSIF			Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel			2 200	2 200
Écarts de réévaluation				
Réserve légale			220	
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			9 688	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			8 466	9 908
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			20 574	12 108
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés			18 369	4 227
Autres dettes			24 142	12 785
Produits constatés d'avance				
DETTES			42 511	17 012
TOTAL GÉNÉRAL			63 085	29 121

certifié conforme à l'original



Bilan Synthétique

2AGC RENOVATION

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

ACTIF	31/12/2022	%	31/12/2021	%
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 003	19,03	10 546	36,21
Immobilisations financières	45	0,07	45	0,15
ACTIF IMMOBILISÉ	12 048	19,1	10 591	36,37
Stocks				
Créances	28 711	45,51	12 819	44,02
Disponibilités	22 326	35,39	5 711	19,61
ACTIF CIRCULANT	51 037	80,9	18 530	63,63

Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF	63 085	100	29 121	100

PASSIF	31/12/2022	%	31/12/2021	%
Capital social ou individuel	2 200	3,49	2 200	7,55
Résultat de l'exercice	8 466	13,42	9 908	34,02
Autres capitaux propres	9 908	15,71		
CAPITAUX PROPRES	20 574	32,61	12 108	41,58

Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes financières				
Autres dettes	42 511	67,39	17 012	58,42
DETTES	42 511	67,39	17 012	58,42

Comptes de régularisation				
TOTAL PASSIF	63 085	100	29 121	100

Compte de Résultat Simplifié

ZAGC RENOVATION

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		329 534	205 811
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		1 148	
PRODUIT D'EXPLOITATION		330 682	205 811
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements		120 257	68 767
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		93 710	79 693
Impôts, taxes et versements assimilés			687
Rémunérations du personnel		66 759	27 928
Charges sociales		35 879	13 474
Dotations aux amortissements		3 911	3 619
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		320 516	194 167
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		10 166	11 644
Produits financiers			
Produits exceptionnels		17	15
Charges financières			
Charges exceptionnelles		223	3
Impôts sur les bénéfices		1 494	1 748
BÉNÉFICE OU PERTE		8 466	9 908

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	1 494	
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		9 959
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		9 959

Immobilisations - Amortissements

2AGC RENOVATION

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	3 027	3 783		6 810
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	10 500			10 500
Autres immobilisations corporelles	637	1 585		2 222
Immobilisations financières	45			45
TOTAL GÉNÉRAL	14 209	5 368		19 577

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	909	1 009		1 918
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	2 640	2 644		5 283
Autres immobilisations corporelles	70	258		328
TOTAL GÉNÉRAL	3 619	3 911		7 529

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

2AGC RENOVATION

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

2AGC RENOVATION SAS

Société par Action Simplifiée au capital de 2200 €
Siège social : 2 rue Percheronne
28000 CHARTRES
RCS Chartres 890 618 150 – SIRET N° 89061815000019
Code APE: 4120A

PROCES-VERBAL
De l'Assemblée Générale Ordinaire
En date du 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-six juin à dix-sept heures,

Les associés de l'entreprise 2AGC RENOVATION Société par Action Simplifiée au capital de 2 200 € immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 890618150, se sont réunis au siège social sis 2 rue Percheronne, 28000 Chartres en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par la présidence.

Sont présents :

Monsieur GIZA Bogdan
Madame LE VAILLANT Carole

Propriétaire1980 actions
Propriétaire de.....220 actions

Soit le total des actions présentes ou représentées formant l'intégralité du capital social divisé en 2200 actions de 1 € chacune pour une somme de 2.200 €.

L'assemblée est présidée par Monsieur GIZA Bogdan en qualité de Président qui constate que les associés présents représentent la totalité du capital.

En conséquence, Monsieur le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée pour valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Le rapport de gestion de la présidence de l'exercice du 01janvier 2022 au 31 décembre 2022
- Approbation des comptes de la période close le 31 décembre 2022
- Affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Approbation et révision de la rémunération du président
- Question diverse

U DG

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- Les statuts de la société
- L'Inventaire
- Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2022
- Le rapport de la gérance sur les conventions réglementées
- Le rapport de la gérance sur les opérations dudit exercice
- L'Ordre du jour de l'Assemblée
- Le texte des résolutions proposées

Monsieur le Président rappelle que les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés présents lui donnent acte de cette déclaration.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gérance.

Cette lecture achevée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Puis personne ne demandant plus la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur la bonne marche la société au cours de l'exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 approuve les comptes et le bilan dudit période, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés constate que les comptes de de l'exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022, se soldent par un bénéfice net 8466 €.

Décide d'affecter ladite somme de la manière suivante :

Au compte « réserve légale » la somme de 220€

Au compte « **report à nouveau** », la somme de 8466€

Après affectation, les capitaux propres se montent à **20574€** et se répartissent comme suit :

♦ Capital social	2.200 €
♦ Réserve légale	220 €
♦ Report à nouveau	18.154 €
♦ Total des Capitaux propres	20.574 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CLG

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés donne quitus à la présidence, pour sa gestion au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés approuve la rémunération brute du gérant Monsieur GIZA Bogdan, qui s'est élevée à 38461 € au titre de l'année 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions réglementées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

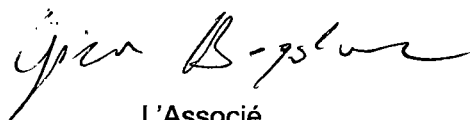
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

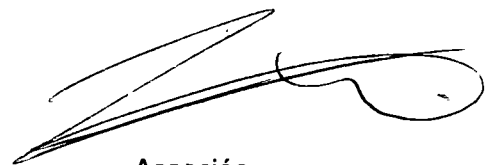
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heure trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.



L'Associé

Monsieur GIZA Bogdan



Associée

Madame LE VAILLANT Carole